



Conseil-exécutif du canton de Berne

Postgasse 68  
3000 Berne 8

Gouvernement

**JURA** CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

2, rue de l'Hôpital  
CH-2800 Delémont

Reçu 12 mai 2014

Monsieur  
Dick Marty, Président  
Monsieur Emanuel Gogniat, Secrétaire général  
de l'Assemblée Interjurassienne (AIJ)  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 12  
2740 Moutier

Berne, le 26 mars 2014  
Delémont, le 06 mai 2014

### Résolution No 76 de l'AIJ « Formation continue » (09 mars 2010)

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,

Le 9 mars 2010, l'AIJ adoptait sa Résolution No 76, laquelle demandait notamment au Conseil-exécutif du canton de Berne et au Gouvernement de la République et Canton du Jura de soutenir et développer la collaboration interjurassienne existante dans le domaine de la formation continue.

Après l'entrée en matière de nos gouvernements, un groupe de pilotage, puis ultérieurement, un groupe de travail (composé des responsables des institutions de formation continue du Jura et du Jura bernois, soit le CIP, AvenirFormation, le ceff et l'UPJ) ont été constitués. L'AIJ y est d'ailleurs représentée par son secrétaire général, M. Emanuel Gogniat, qui a assumé la présidence du groupe de travail.

En réponse à la Résolution No 76, nous vous informons ainsi que les quatre institutions mentionnées ci-dessus ont décidé d'une *Charte interjurassienne de la formation continue* qu'elles ont d'ores et déjà signée (annexe). Cet engagement volontaire porte concrètement sur la participation active à un *Groupe interjurassien de coordination* et sur la concrétisation de collaborations ponctuelles et précises. Cette *Charte de la formation continue interjurassienne* veut insuffler un état d'esprit de transparence et de discussion entre les institutions signataires, tout en préservant leur indépendance. Il convient de rappeler que les activités de formation continue sont déployées sur un marché régi par les règles de la concurrence.

Le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura saluent l'engagement des signataires de la *Charte de la formation continue interjurassienne* et souscrivent sans réserve aux objectifs poursuivis. Les gouvernements

soutiennent par ailleurs pleinement la création du Groupe interjurassien de coordination des institutions de formation continue. Conscients qu'une telle organisation ne peut fonctionner efficacement qu'avec un appui administratif, ils s'engagent à mettre conjointement en place la structure nécessaire. Les questions encore ouvertes seront traitées par le groupe de coordination désormais reconnu par les cantons de Berne et du Jura comme partenaire privilégié. Enfin, nous portons à votre connaissance que les institutions biennoises actives dans le domaine de la formation continue ont délégué une personne de contact au sein du groupe de travail. Les institutions de Bienne et du Jura bernois envisagent une collaboration parallèle selon un modèle identique.

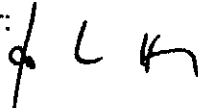
En espérant avoir répondu positivement à vos attentes, nous restons à votre disposition pour d'éventuels compléments et vous adressons, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, nos salutations les meilleures.

Au nom du Gouvernement de la  
République et canton du Jura

Le président :



Le chancelier:



Au nom du Conseil-exécutif  
du canton de Berne

Le président :



Le chancelier:



Annexe ment.